YERRES

HÔTEL DE VILLE

Service du Patrimoine et des Affaires Culturelles
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/ACD/FBT

DECISION N° 2008/225

OBJET : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de marionnettes le samedi 20 septembre 2008, conclu avec *Les Marionnettes des Champs Elysées, Théâtre de Guignol.*

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer la Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise dans le cadre des animations sur la place piétonne pour les Journées du Patrimoine un spectacle de marionnettes, le samedi 20 septembre 2008 à 15h, 16h et 17h (3 séances),

DECIDE

DE signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de marionnettes avec Les Marionnettes des Champs Elysées, association loi de 1901, sise 50 rue du Faubourg du Temple – 75011 PARIS, représentée par Monsieur José GONZALEZ,

DIT que le prix de la prestation s'élève à 2.400 euros, Les Marionnettes des Champs Elysées n'étant pas assujetties à la TVA,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2008.

Fait à Yerres, le 2 septembre 2008

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98